

et en la faisant, ils rendraient, selon moi, un service important à leurs confrères plus jeunes et moins expérimentés qu'eux; car on est toujours tenté de rire, quand on entend un avocat plaident en français, dire, le *presentment*, le *foreman* des jurés, un *writ* d'exécution, un *bill d'indictment*, ou d'*indictment* et même *indicter!* et plusieurs autres mots anglais prononcés souvent comme s'ils étaient français. Si quelques uns des termes Français qui correspondent à ces mots anglais, semblaient d'abord nouveaux, on s'y accoutumerait pourtant peu à peu, et ils deviendraient à la fin techniques."

"On ne peut s'empêcher d'être surpris en voyant comme on défigure dans ce pays, la première comme la plus universelle des langues de l'Europe. Les étrangers se font gloire de bien parler le français; et cette langue est présentement dans presque tous les pays de l'Europe, une branche essentielle de l'éducation; et nous qui avons l'avantage de la parler naturellement, nous en faisons assez peu de cas pour la défigurer. Il y a certainement ici un grand nombre de personnes qui parlent et qui écrivent bien le français; mais combien de fautes ne remarque-t-on pas dans la manière dont prononcent cette langue des personnes qui, vu l'éducation qu'elles ont reçue et les maîtres sous lesquels elles ont étudié, devraient la prononcer parfaitement bien; que de fautes de construction et d'anglicismes surtout, d'autres ne font-ils pas en écrivant? Mais ce sont surtout les mots tout-à-fait étrangers qui choquent le plus, soit dans la conversation, soit dans les écrits. Puisque personne n'a encore entrepris de faire disparaître ces termes barbares, en faisant connaître au moyen d'un ou de plusieurs papiers publics, les termes français équivalents, je me chargerai de la partie de la tâche qui est à ma portée; car pour la remplir en entier, il faudrait être plus versé que je ne le suis dans la connaissance des lois françaises et anglaises. Je traduis donc,

*Presentment*——par dénonciation, (simple.)

*Indictment*——accusation, (formelle.)

*Bill of indictment*——acte d'accusation.

*To indict*——accuser, (formellement ou juridiquement.)

*Impeachment*——accusation, (publique.)

*To impeach*——accuser, (publiquement.)

*Writ* est un ordre écrit émanant du Prince, d'une Cour de Justice, ou d'un supérieur compétent.

Il n'y a ni difficulté ni ambiguïté, quand le mot *writ* est suivi d'un autre, comme

*Writ of execution*——ordre d'exécution, ou lettres exécutoires.

*Writ of election*——ordre d'élection, ou lettre circulaire.

*Warrant*, signifie aussi ordre,

Mais de même que *writ*, ce mot a plusieurs sens différents; il signifie autorisation, quand il émane de l'Orateur de la Chambre